

Conseil Municipal du 02 mars 2022

Le deux mars deux mil vingt-deux, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 23 février 2022, se sont réunis à la Salle de La Passerelle, exceptionnellement pour respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaients présents : LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, ADAM Sophie, DUCHENE Lucie, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LEGUEDE Nathalie, LOINARD Mickaël, MENARD Jeanine, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

Absent(s) excusé(s) : néant

Pouvoirs : - néant

Secrétaire de séance : Michel DURAND.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2022.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

9- Vente de foin : conditions

Urbanisme / DPU

1) Déclaration d'Intention d'Aliéner pour immeuble sis 10 Rue des Tilleulls

DCM 2022-03-02-01

Monsieur le Maire expose :

« Le 29 janvier 2022, l'Etude GILLET - HESTEAM - RIBAUT - BRIAIS, Notaires Associés à Quelaines-Saint Gault (53), a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° 116 en Mairie et concernant un ensemble immobilier sis au n° 10 Rue des Tilleulls, cadastré AA 106 (immeuble bâti et terrains) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2021-037 du 13/03/2021 de la Communauté de Communes des Coëvrons instituant le DPU sur les zones U et AU du PLUi des Coëvrons, et déléguant, à chaque Conseil Municipal des communes, l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur ces zones sauf pour les zones classées UE, 1AUE et 2 AUE) ;

Considérant la délibération n° 2021-06-02-11 du Conseil Municipal de Vaiges plafonnant à 76 000 € la délégation consentie au maire pour l'exercice du droit de préemption urbain, en réponse aux DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présenté.

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Enregistrée en Préf le 07/03/2022

publiée 29/03/2022

Budgets

2) Votes des comptes de gestion 2021 (résultats des comptes de caisse en Trésorerie)

2a) Compte de gestion 2021 / Budget Lotissement Haut Ormeau (ex-dénomination Résidence Seniors)

DCM 2022-03-02-02a

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2021, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, pour le Budget Annexe Lotissement du Haut Ormeau, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 07/03/2022

publiée le 29/03/2022

2b) Compte de gestion 2021 / Budget Lotissement Les Roseaux

DCM 2022-03-02-02b

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2021, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, pour le Budget Annexe Lotissement Les Roseaux, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 07/03/2022

publiée le 29/03/2022

2c) Compte de gestion 2021 / Budget Maison Médicale

DCM 2022-03-02-02c

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2021, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, pour le Budget Annexe Maison Médicale, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 07/03/2022

publiée le 29/03/2022

2d) Compte de gestion 2021 / Budget Commune

DCM 2022-03-02-02d

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal de l'année 2021, compte qui reflète exactement le compte administratif.

Décision :

Considérant la conformité des comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, pour le Budget

Commune, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Enregistrée en Préf le 07/03/2022

publiée le 29/03/2022

3) Votes des Comptes Administratifs 2021 (résultats des comptes de budgets)

3a) Compte Administratif 2021 / Budget Lotissement Haut Ormeau (ex-dénomination Résidence Seniors)

DCM 2022-03-02-03a

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2021 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

BA Haut Ormeau - RESULTATS année 2021

Fonctionnement

Réalisé en Recettes de fonctionnement	365 042,31 €
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	0,12 €
Total recettes	365 042,43 €

Réalisé en Dépenses de fonctionnement	365 042,58 €
Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	365 042,58 €

Résultat de fonctionnement

Recettes – Dépenses = **DEFICIT** 0,15 €

A reporter au budget Primitif 2022

Investissement

Réalisé en Recettes d'investissement	365 042,31 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total recettes	365 042,31 €

Réalisé en Dépenses d'investissement	365 042,31 €
Déficit d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	365 042,31 €

Résultat d'investissement

Recettes – Dépenses = **EQUILIBRE** 0,00 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2021 pour le Budget Annexe « Lotissement du Haut Ormeau ».

Enregistrée en Préf 07/03/2022

publiée le 29/03/2022

3b) Compte Administratif 2021 / Budget Lotissement Les Roseaux

DCM 2022-03-02-03b

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2021 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

BA Les Roseaux - RESULTATS année 2021**Fonctionnement**

Réalisé en Recettes de fonctionnement	303 441,85 €
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	101 144,95 €
Total recettes	404 586,80 €

Réalisé en Dépenses de fonctionnement	300 893,62 €
Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	300 893,62 €

Résultat de fonctionnement

Recettes – Dépenses = **EXCEDENT** **103 693,18 €**

A reporter au budget Primitif 2022

Investissement

Réalisé en Recettes d'investissement	259 796,76 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total recettes	259 796,76 €

Réalisé en Dépenses d'investissement	259 796,76 €
Déficit d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	259 796,76 €

Résultat d'investissement

Recettes – Dépenses = **EQUILIBRE** **0,00 €**

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2021 pour le Budget Annexe « Lotissement Les Roseaux ».

Enregistrée en Préf le 07/03/2022

publiée le 07/03/2022

3c) Compte Administratif 2021 / Budget Maison Médicale

DCM 2022-03-02-03c

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2021 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le voté.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Budget Maison Médicale - RESULTATS année 2021

Fonctionnement

Réalisé en Recettes de fonctionnement	19 794,86 €
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	3 145,43 €
Total recettes	22 940,29 €

Réalisé en Dépenses de fonctionnement	11 126,27 €
Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	11 126,27 €

Résultat de fonctionnement

Recettes – Dépenses = **EXCEDENT** 11 814,02 €

A reporter au budget Primitif 2022 (sous réserve décision affectation)

Investissement

Réalisé en Recettes d'investissement	31 636,81 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total recettes	31 636,81 €

Réalisé en Dépenses d'investissement	3 900,24 €
Déficit d'investissement N-1 reporté	30 636,80 €
Total dépenses	34 537,04 €

Résultat d'investissement

Recettes – Dépenses = **DEFICIT** -2 900,23 €

Reste à réaliser en recettes d'investissement au 31/12/2021 0,00 €

Reste à réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2021 0,00 €

Restes à réaliser au 31/12/2021 = NEANT **0,00 €**

BESOIN FINANCEMENT de la section investissement à la clôture 2021

(à prévoir au BP 2022)

Résultat d'investissement : DEFICIT -2 900,23 €

Restes à réaliser en investissement : Déficit 0,00

Besoin de financement de l'investissement 2021 **-2 900,23 €**

Montant à couvrir au BP 2022 par décision d'affectation de l'excédent de fonct 2021 ci-dessus

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2021 pour le Budget Annexe « Maison Médicale ».

Enregistrée en Préf le 07/03/2022

publiée le 29/03/2022

3d) Compte Administratif 2021 / Budget Commune

DCM 2022-03-02-03d

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte administratif 2021 et cède la présidence à Monsieur Michel DURAND, doyen de la séance.

Monsieur le Maire quitte la séance pendant le vote.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Budget COMMUNE - RESULTATS année 2021**Fonctionnement**

Réalisé en Recettes de fonctionnement	1 887 472,16 €
Excédent de fonctionnement N-1 reporté /Commune	753 091,30 €
Total recettes	2 640 563,46 €

Réalisé en Dépenses de fonctionnement	973 166,15 €
Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	973 166,15 €

Résultat de fonctionnement

Recettes – Dépenses = **EXCEDENT** 1 667 397,31 €

A reporter au budget Primitif 2021

Investissement

Réalisé en Recettes d'investissement	673 668,58 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	107 359,77 €
Total recettes	781 028,35 €

Réalisé en Dépenses d'investissement	531 555,73 €
Déficit d'investissement N-1 reporté	0,00 €
Total dépenses	531 555,73 €

Résultat d'investissement

Recettes – Dépenses = **EXCEDENT** 249 472,62 €

Reste à réaliser en recettes d'investissement au 31/12/2021	92 305,00 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2021	307 683,44 €
Restes à réaliser au 31/12/2021 = DEFICIT	215 378,44 €

BESOIN FINANCEMENT de la section investissement à la clôture 2021

(à prévoir au BP 2022)

Résultat d'investissement : EXCEDENT 249 472,62 €

A reporter au BP 2022

Résultats sur les Restes à réaliser en investissement : DEFICIT 215 378,44 €

A couvrir au BP 2022 par décision d'affectation de l'excédent de fonctionnement 2021 ci-dessus

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'année 2021 pour le Budget Commune.

Enregistrée en Préf le 07/03/2022

publiée le 29/03/2022

Réseaux

4) Porté à connaissance de la contribution communale à l'extension du réseau de distribution d'électricité (ENEDIS) suite à l'autorisation d'urbanisme n° PC 053 267 21 M1 008 / lieu-dit « La Fertrie »

DCM 2022-03-02-04

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 04/02/2022 de ENEDIS, relatif à la contribution financière de la Commune de Vaiges pour l'extension du réseau de distribution d'électricité liée à l'autorisation d'urbanisme référencée PC 053 267 21 M1 008 au lieu-dit « La Fertrie ».

Décision

Considérant le devis présenté par ENEDIS, et présentant les conditions de la contribution financière communale pour ces travaux d'extension du réseau de distribution d'électricité ;

Considérant qu'il s'agit d'une contribution (participation aux travaux sur réseau ENEDIS) à imputer au Chapitre 204 (et non au compte 21 car ce type de réseaux n'est pas destiné à entrer dans le patrimoine communal) ;

Considérant que cette imputation rend obligatoire la mise en place d'une procédure d'amortissement comptable de la dépense concernée ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise le mandatement de la dépense d'un montant de 10 942,56 € TTC au chapitre 204 du budget Général ;

- fixe, pour cette « contribution-participation », les conditions d'amortissement suivantes :

objet : extension du réseau d'électricité dans le cadre des travaux liés à l'autorisation d'urbanisme référencée PC 053 267 21 M1 008 au lieu-dit « La Fertrie » ;

montant à amortir : 10 942,56 € TTC ;

durée d'amortissement = 3 ans, à compter de l'année 2023, soit montant annuel de 3 647,52 € à inscrire au Budget Général, sur les exercices 2023 à 2025 ;

Imputations comptables de l'amortissement :

-> recette d'investissement : chapitre 040,

-> dépense de fonctionnement : chapitre 042.

Enregistrée en Préf le 28/03/2022

publiée le 29/03/2022

Affaires scolaires

5) Participation aux frais de scolarisation en classe spécialisée (ULIS à Laval/année 2020-2021)

DCM 2022-03-02-05

Par courrier en date du 24 janvier 2022, la Ville de Laval sollicite la participation financière de la Commune de Vaiges pour la scolarisation 2020-2021 d'un enfant vaigeois en classe ULIS (classe spécialisée) de l'école Alain à Laval.

Décision

Considérant que la demande de participation porte sur la scolarisation en classe spécialisée de l'Ecole Publique élémentaire Alain à Laval ;
Considérant que l'Ecole Publique Eugène Hairy de Vaiges ne dispose pas de classe qualifiée ULIS (spécialisée) ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - *ACCEPTE de participer financièrement, auprès de la Commune de Laval, pour un montant de 386 € aux frais de scolarisation en classe ULIS de l'Ecole Alain à Laval, de l'enfant BOURCIER Dylan, pour l'année scolaire 2020-2021.*

Enregistrée en Préf le 07/03/2022

publiée le 23/03/2022

Foncier

6) Avis du Conseil Municipal sur nouvelle offre de vente à la Commune

DCM 2022-03-02-06

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu le 17/02/2022 de maître GOUX informant la Commune de la réponse des vendeurs suite à la délibération n° 2022-01-27-10, concernant l'offre de prix pour le projet d'acquisition de la propriété sise 4 Route de La Bazouge (cadastrée AA 170 et d'une contenance de 963 m² avec un petit bâtiment de type garage).

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - *accepte l'acquisition de l'immeuble au prix de 40 000 € (net vendeur) ;*
 - *désigne Me GOUX, Notaire à Vaiges, pour les formalités relatives à cette acquisition*
 - *accepte de prendre en charge les frais relatifs aux formalités liées à cette acquisition ;*
 - *autorise le Maire à signer tous documents nécessaires l'exécution de la présente décision.*

Enregistrée en Préf le 07/03/2022

publiée le 23/03/2022

Situation dossiers en cours

Opération 209 /Jardin Public et Opération 165 /Cimetière

7) Approbation dossier AVP reçu le 01/03/2022

DCM 2022-03-02-07

Suite à la délibération n° 2021-01-28-06 en date du 28 janvier 2021 désignant le Bureau d'Etudes TECAM pour les études et la maîtrise d'œuvre de ces 2 opérations d'aménagements,

Monsieur le Maire présente le dossier AVP (référence Indice B à date du 25/02/2022), comprenant :

- Plan de masse
- plan des aménagements
- catalogue de mobiliers et aires de jeux
- descriptif estimatif.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce dossier de la phase AVP, et en avoir délibéré :

- **reporte la décision relative au dossier AVP présenté, au motif qu'il y a lieu de l'examiner préalablement en Commission,**
- **le compte-rendu de cette commission sera transmis à TECAM.**

Enregistrée en Préf le -non soumis à enregistrement en Préf -

publiée le 29/03/2022

8) Compte rendu de la réunion du 19 février : Projet terrain de loisirs

DCM 2022-03-02-08

A l'issue de cette réunion, à laquelle une dizaine de jeunes ont participé, la Commission SPORTS poursuit ses travaux d'études pour ce dossier d'aménagements « Aire de Loisirs du Marchis ».

Des pistes d'aides financières seront recherchées, notamment dans le cadre des partenariats annoncés dans le programme « Terres de Jeux 2024 ».

9) Vente de foin : conditions

DCM 2022-03-02-09

Décision :

Après en avoir délibéré, et la parcelle AB 126 se trouvant libre de toute occupation, le Conseil Municipal décide de vendre « le foin sur pied ».

L'attribution sera faite à la meilleure offre de prix/tonne.

Le foin devra être enlevé pour le 10/06/2022 au plus tard.

Monsieur le Maire est autorisé à faire toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la présente décision.

Enregistrée en Préf le 23/03/2022

publiée le 29/03/2022

Informations diverses

→ **Commission COMMUNICATION** propose de travailler sur un bulletin communal pour édition en juin 2022, 15 pages environ destinées aux associations.

→ **Commission SOCIALE**

- **Dossier « Spectacle Intergénérationnel + goûter » :**

Cette action est projetée pour le 02/04/2022 à 14h à la salle polyvalente de Vaiges.

La participation est fixée à 2 € / personne (à verser auprès de l'Asso Familles Rurales de Vaiges -partenaire). A régler à l'entrée du spectacle.

Les inscriptions seront enregistrées au Secrétariat de la Mairie.

- **Dossier « aides au Permis de Conduire » :**
A l'instar de ce qui existe sur d'autres communes, la Commission propose la mise en place de ce type d'aides auprès des jeunes vaigeois de 14 à 25 ans, en contrepartie d'une participation à une action d'intérêt général au sein de la Commune de Vaiges.
Les modalités de mise en place (Règlement des aides, éligibilité, conditions d'octroi, etc...) doivent être étudiées afin d'être soumises à décision en Conseil Municipal.
Suggestions d'aides, allouées en contrepartie d'activités d'Intérêt Général au sein de la Commune de Vaiges :
 - o 100 € /session du Code,
 - o 200 € /session pratique d'apprentissage de la conduite.

→ Commission AFFAIRES SCOLAIRES

- **Dossier « Jeux école maternelle E. Hairy » :**
2 fournisseurs ont été invité à faire une offre ; toutefois les prestations de pose et d'aménagement des sols (amortissants et selon normes réglementaires conformes à l'utilisation) restent à chiffrer.
- **Dossier « Tarification repas au Restaurant Scolaire »**
La Commission a étudié une tarification différenciée en fonction des QF (Quotients Familial) des familles. Les discussions restent ouvertes : le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette étude pour l'instant.
- **Projet de création d'un « Comité de Pilotage Restaurant Scolaire »**
L'idée est lancée et sera précisée (composition et missions différentes de la Commission Affaires Scolaires existante).

→ Commission VOIRIE-RESEAUX

- **Dossier « Eco-pâturage au Parc des Rochettes » :**
Le prestataire « Association ETIC'53 » a commencé les travaux d'aménagement (clôtures).
- **Dossier « Programme trottoirs 2022 » :**
La Commission se rendra sur sites afin de prioriser les divers travaux pour le programme 2022 (sous réserves de la baisse des prix actuels).
- **Dossier « Panneau d'informations lumineux » :**
La pose de ce panneau doit se faire dans les prochains jours, toutefois le dossier de raccordement au réseau d'électricité n'est pas encore abouti.

→ Commission SPORTS**- Dossier « Terres de Jeux 2024 » :**

L'Association « Rayons vaigeois » projette la mise en place d'une randonnée cycliste.

Réunions de Commissions

objet	Commission	Date	heure	lieu
Terres de jeux 2024	Sports	07/03/2022	20H30	La Passerelle
Opé 209/Jardin Public	Voirie-Réseaux	17/03/2022	20h30	La Passerelle
Décos de Noël	Culture	22/03/2022	20h	La Passerelle
Locatifs communaux	Logements	24/03/2022	20h30	Mairie

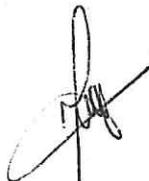
Conseil Municipal

Jeudi 31 mars 2022 à 20h30.

Elections : composition des Bureaux de vote pour les 10 et 24/04/2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h50.

Le Secrétaire de séance,
Michel DURAND



Le Maire,
Régis LEFEUVRE

